

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION « Place aux sculpteurs ! » 2021

Merci de lire ce règlement avant de confirmer votre participation.

Avec le soutien de ses partenaires, l'association *Les Arts en Balade* organise une exposition collective « Place aux sculpteurs ! » ouvert à tous les participants de la manifestation 2021 **travaillant le volume** (hors expositions de la Chapelle de l'Hôpital Général, la Chapelle de l'Oratoire, de l'Espace Victoire, de la Maison International Universitaire ainsi que les artistes participants aux Résidences en Balade). Les collectifs d'artistes sont autorisés à participer. Les artistes sélectionné.e.s pour participer à cette exposition doivent aussi exposer dans leur propre atelier ou lieu mis à disposition.

Art. 1. L'exposition s'organise, comme suit :

- Les membres des *Arts en Balade* et du Centre Anatole-France examinent les dossiers de candidature des artistes **postulants*** à compter du mois février.
- La sélection prend en compte les **visuels fournis**, la **démarche artistique** ainsi que le **parcours de l'artiste**. *Ils sont particulièrement attentifs à la qualité des visuels et au sérieux de la démarche artistique. Dix artistes sont sélectionnés.*
- Ils en sont informés par mail au plus tard début Mars 2021.
- Deux ou trois œuvres ainsi sélectionnées sont exposées au Centre Anatole-France de Clermont-Ferrand. (Dates à définir)

Art. 2 Les artistes sélectionné.e.s autorisent l'association *Les Arts en Balade* à communiquer sur tous supports de communication et par voie de presse à propos de leur travail.

Art. 3 Les artistes ayant été sélectionné.e.s l'année précédente (2020) peuvent participer à l'exposition « Place aux sculpteurs » cette année. Ils doivent néanmoins postuler avec des œuvres différentes.

Art. 4 Les artistes postulant à l'exposition « Place aux sculpteurs » ne peuvent pas postuler au prix « coup de cœur » du public.

Art. 5 Les artistes participant à l'exposition « Place aux sculpteurs » participeront peut-être au « prix des collégiens » qui permettra à un.e artiste de faire des ateliers rémunérés dans certains collèges par la suite. Les collégiens seront susceptibles de venir fois l'exposition avant ou après la manifestation, si les artistes sont disponibles à ce moment-là, leur présence sera la bienvenue.

***Artistes qui ont coché la case « Souhaitez-vous participer à l'exposition « Place aux sculpteurs » ? » sur le formulaire de candidature à la manifestation et qui auront renvoyé le présent règlement signé.**

Nom et Prénom de l'artiste :.....

Date :.....

Signature :